

Séance du 14 janvier 2022

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - WALTER Karine.*

EXCUSES : *HUBSCH Mélanie – KOCHER Marie - STRASSER Daniel*

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 14 janvier 2022 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2021
- 2) Rapport des délégués des syndicats
- 3) Délibération approuvant le projet de rénovation du bâtiment scolaire et le plan de financement

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :

- 4) Délibération approuvant le dispositif CLIMAXION
- 5) Plan vélo, approbation d'une convention pour l'aménagement et l'utilisation des chemins ruraux et d'exploitations ainsi que les voies communales
- 6) Divers

Les membres présents approuvent cette proposition.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu du 8 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Syndicat des Eaux : la part fixe annuelle augmente de 3 Euros.

Aucun autre rapport n'a été exposé.

3) DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET DE RENOVATION DU BÂTIMENT SCOLAIRE ET LE PLAN DE FINANCEMENT

En séance du 14 janvier 2022, Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du bâtiment de l'école primaire comprenant la rénovation extérieure et intérieure du bâtiment et le réaménagement du logement existant au comble en 2 logements pour un montant des travaux estimé à 614 281,52 € HT et informe qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire en Mairie.

La Commune souhaite déposer une demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	Montant HT	Subventions	%	Montant estimé
Rénovation bâtiment de l'école		DETR	40%	131 284,00
		CEA		53 000,00
Rénovation extérieure	119 137,19	Région		16 000,00
Rénovation intérieure	169 996,75	Autofinancement		127 926,02
Honoraires	34 696,07			
Missions diverses	4 380,00			
Total estimatif	328 210,01			
Réaménagement logement existant		DSIL	40%	88 837,00
		CEA		47 000,00
Réaménagement 2 logements + cage d'escalier et terrasses	253 456,70	Région		14 000,00
Honoraires	30 414,80	Autofinancement		136 234,49
Missions diverses	2 200,00			
Total estimatif	286 071,50			
DEPENSES TOTALES	614 281,51	RECETTES TOTALES		614 281,51

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE le projet de rénovation du bâtiment de l'école primaire

AUTORISE le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4) DELIBERATION APPROUVANT LE DISPOSITIF CLIMAXION

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école primaire, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Grand Est.

Le dossier de demande de subvention est éligible au titre du dispositif CLIMAXION et doit être réalisé par un bureau d'études.

M. le Maire propose de retenir la Société Nord Alsace Etudes Thermiques pour l'expertise thermique dont le montant forfaitaire d'honoraires, concernant les investigations et la prise en charge d'un dossier CLIMAXION, s'élève à 5 150 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**

ADOpte le projet de rénovation du bâtiment de l'école primaire

AUTORISE le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune

RETIENT la Société Nord Alsace Etudes Thermiques pour l'expertise thermique

SOLLICITE l'aide de la Région Grand Est au titre du dispositif CLIMAXION

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5) PLAN VELO, APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET L'UTILISATION DES CHEMINS RURAUX ET D'EXPLOITATIONS AINSI QUE LES VOIES COMMUNALES

Après présentation des planches définitives de l'avant-projet et lecture de la Convention relative à l'itinéraire cyclable pour l'aménagement et l'utilisation des chemins ruraux et d'exploitations ainsi que les voies communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

Considérant le projet de réalisation de l'itinéraire cyclable AXE B du plan vélo intercommunautaires des Communautés de Communes de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg sur les bans communaux de **Aschbach, Oberroedern, Stundwiller, Hatten**, empruntant des chemins d'exploitation, chemins ruraux et voies communales ;

Considérant qu'une concertation a été menée pour définir les modalités d'utilisation partagée des itinéraires cyclables, entre la **Commune d'Oberroedern** et la **Communauté de Communes de l'Outre-Forêt** pour les chemins et voies appartenant à la commune ;

Considérant que le Bureau de la **Communauté de Communes de l'Outre-Forêt**, lors de sa **séance du 09 septembre 2020**, a émis un avis favorable à la réalisation du plan vélo intercommunautaire ;

Considérant la nécessité d'établir une convention entre la **Commune d'Oberroedern** et la **Communauté de Communes de l'Outre-Forêt**, afin d'autoriser cette dernière à aménager un

itinéraire ouvert aux cyclistes, deux non motorisés, et **EDPM (Engins de déplacement personnel motorisés) tels que défini au paragraphe 6.15 de l'article R.311.1 du Code de la Route** sur le territoire de la commune et de fixer les engagements respectifs des parties, ainsi que les modalités de réalisation et de gestion ultérieure tant en termes de responsabilité, de financement et d'entretien ;

Considérant le projet de convention présenté par Monsieur le Maire et précisant les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements des parties,

APPROUVE les termes de la convention ainsi présentés,

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention au nom de la Commune d'Oberroedern.

6) DIVERS

Le bulletin communal a été mis en pages. Deux devis ont été sollicités :

- IMPREX pour un montant de 1 475 € HT
- ACTION REPRO COULEURS pour un montant de 918,77 € HT

La Société ACTION REPRO COULEURS a été retenue pour l'impression du bulletin communal.

Le permis de construire de M. SCHMITTER William et Mme GEBUS Chloé, rue des Romains a été accordé.

Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal qu'une partie du plafond de la salle communale s'est détachée suite à une infiltration d'eau. L'incident a été déclaré à l'assurance aux fins de prise en charge des frais de réparation.

Un membre du Conseil Municipal a interpellé le Maire quant au futur tracé de la piste cyclable de Hatten à Stundwiller. Divers problèmes ont été évoqués. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes de l'Outre Forêt a la compétence pour la réalisation des pistes cyclables mais il va entreprendre les démarches nécessaires pour organiser une réunion avec les différents acteurs concernés par ce tracé.

La séance est levée à 21H00.